

### COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ **1** | **2** mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		GÉOMÈTRE EXPERT		
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux	
N° SIRET		si exercice en société (2) AV	Nombre d'associés AS	
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK	d'après les règles «créances-dettes» AL	
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV <input checked="" type="checkbox"/> Taxe incluse CW	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/> Année d'adhésion AN	Nombre de salariés AP Salaires nets perçus AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA		
R E C E T T E S	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	114 778 103,76 %	
	2 A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB		
	3 Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés _____) ③	AC	4 158 3,76 %	
	4 Montant net des recettes	AD	110 620 100,00 %	
	5 Produits financiers ④	AE	5	
	6 Gains divers ⑤	AF	1 874 1,69 %	
	7 TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	112 500 101,70 %	
D É P E N S E S	8 Achats ⑥	BA	6 062 5,48 %	
	9 Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦	BB	11 932 10,79 %	
		10 Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	10 670 9,65 %
	11 Impôts et taxes ⑧ { Taxe sur la valeur ajoutée	BD		
		12 Contribution économique territoriale	JY	354 0,32 %
		13 Autres impôts	BS	3 859 3,49 %
	14 Contribution sociale généralisée déductible ⑨	BV	2 620 2,37 %	
	15 Loyer et charges locatives	BF	4 810 4,35 %	
	16 Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑩	BW	1 619 1,46 %	
	17 Entretien et réparations	BH	1 865 1,69 %	
	18 Personnel intérimaire		1 752 1,58 %	
	19 Petit outillage ⑪		865 0,78 %	
	20 Chauffage, eau, gaz, électricité		2 681 2,42 %	
	21 Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑫	BJ	2 817 2,55 %	
	22 Primes d'assurances		7 387 6,68 %	
23 Frais de véhicules ⑬ (cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/> )	BK	832 0,75 %		
24 Autres frais de déplacements (voyages...)		8 219 7,43 %		
25 Charges sociales personnelles ⑭ : dont obligatoires BT 8 899 dont facultatives BU 2 654	BM	11 553 10,44 %		
26 Frais de réception, de représentation et de congrès		672 0,61 %		
27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		4 074 3,68 %		
28 Frais d'actes et de contentieux		9 0,01 %		
29 Cotisations syndicales et professionnelles BY 1 638	BN	1 638 1,48 %		
30 Autres frais divers de gestion		1 790 1,62 %		
31 Frais financiers ⑮	BN	533 0,48 %		
32 Pertes diverses ⑯	BP	132 0,12 %		
33 TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	80 532 72,80 %		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

GÉOMÈTRE EXPERT

N° SIRET

13 Adhérents

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

4	D É T E R M I N A T I O N	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....					CA	31 968	28,90 %	
		35	Plus-values à court terme <sup>16</sup> .....					CB			
		36	Divers à réintégrer <sup>17</sup> .....					CC	2 267	2,05 %	
		37	Bénéfice Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....					CD			
		38	TOTAL (lignes 34 à 37) .....					CE	34 235	30,95 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....					CF			
		40	Frais d'établissement <sup>19</sup> .....					CG	59	0,05 %	
		41	Dotation aux amortissements <sup>20</sup> .....					CH	2 730	2,47 %	
		42	Moins-values à court terme .....					CK			
		43	Divers à déduire	<sup>21</sup> dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		2 343	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		
		dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		AW			dont abondement sur l'épargne salariale	CT			
dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU				dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI				dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
44	Déficits Ste civile de moyens <sup>18</sup> .....					CM					
45	TOTAL (lignes 39 à 44) .....					CN	5 133	4,64 %			
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....					CP	29 102	26,31 %			
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	20 106				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	4 726				
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires récrocédés :			CZ	289				
6	Contribution économique territoriale <sup>23</sup>		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <sup>B</sup> et <sup>12</sup>										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			24 163					
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →											
Total <sup>A</sup> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total <sup>B</sup> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035						A		B			